

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 01/07/2022

**ABSENTS :** M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

## 2. Modification du règlement intérieur des temps périscolaires.

Par délibération en date du 5 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur de l'ensemble des temps périscolaires : la garderie, la pause méridienne, les ateliers périscolaires, l'ALSH et le service minimum d'accueil.

Après plus d'un an d'utilisation il est désormais nécessaire de réaliser quelques ajustements au règlement intérieur des temps périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération permettant ainsi une amélioration des pratiques.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **d'adopter le règlement intérieur des temps périscolaires de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

<b>VOTE 21</b>	<b>POUR 21</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

